

PROGRAMME FORMATION INCENDIE (Extincteur & Évacuation)

DESCRIPTIF

PUBLIC : Tout personnel de l'entreprise, de la structures, de l'établissement
EFFECTIF : 10 stagiaires maximum par groupe
PRE-REQUIS : Aucun **DUREE** : 3h30 de face à face pédagogique
INTERVENANT : Formateur Incendie expérimenté professionnel, sapeur-pompier

Tarif : à partir de
530€ HT
pour un groupe en intra

OBJECTIFS :

la fin de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier les causes et effets de l'incendie
- Intervenir efficacement lors d'un sinistre dans le cadre de l'évacuation
- Distinguer et utiliser les différents moyens d'extinction et être capable de manier un extincteur en situation de feux réels.
- Connaître l'emplacement et le fonctionnement du matériel d'extinction et de prévention sur son lieu de travail.
- Connaître les principes et les méthodes d'une évacuation
- Connaître son rôle en cas d'évacuation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES :

Le principe de notre approche est d'apporter une réelle compétence aux stagiaires et une autonomie dans l'organisation des obligations de sécurité incendie.

Visite sécurité guidée de la structure afin de repérer : les risques, les anomalies et les dispositifs de sécurité.

La formation théorique est un échange s'appuyant sur l'expérience du formateur incendie. Il fait participer l'ensemble des stagiaires par un jeu de questions/réponses.

Le formateur réalise des démonstrations commentées et justifiées sur l'utilisation des moyens de lutte de l'entreprise et notamment les extincteurs. Les stagiaires réaliseront l'extinction d'un feu réel à l'aide d'un extincteur de type AB.

MÉTHODE D'ÉVALUATION : Questionnaire oral, étude de cas et mise en situation

Questionnaires évaluation préalable et en fin de formation

ACCESSIBILITE : La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 (décret n° 2009-500 du 30 avril 2009 relatif à l'accessibilité des établissements recevant du public et des bâtiments à usage d'habitation) pose l'obligation de mise en accessibilité des bâtiments avant le 1er janvier 2015 pour tous les établissements recevant du public (ERP) : toute personne à mobilité réduite ou ayant un handicap doit pouvoir accéder à l'établissement, y circuler et y recevoir les informations qui y sont diffusées.

1- Présentation des principes de bases : la prévention, la protection, l'évacuation.

Définition des termes et illustration des principes à l'aide d'exemples concrets. Présentation des responsabilités de chacun dans le cadre professionnel.

2- La réglementation relative à l'incendie et à la sécurité dans les Établissements recevant du Public.

Présentation de l'ensemble des points clés des textes applicables aux Établissements Recevant du Public. Localisation de l'application de ces obligations dans la structure.

3- Le matériel, les dispositifs de prévention et de lutte contre l'incendie.

L'alarme incendie et l'alerte interne et externe, les agents extincteurs, les moyens d'extinctions. Savoir localiser les moyens de prévention et de prévision dans l'établissement.

4- L'évacuation et la mise en sécurité. (Étude du "plan d'évacuation "et des procédures internes en cas de sinistre.)

Rappel des consignes de sécurité. Organisation et gestion de l'évacuation sur site. Cibler le rôle de chacun en cas d'évacuation. Identification des risques spécifiques de l'établissement. Comment réagir face à une victime brûlée et/ou intoxiquée.

5- Les caractéristiques d'un incendie.

Le triangle du feu, la combustion, les principes de propagation du feu. Les classes de feu. Causes et conséquences d'un incendie. Quelles attitudes face à un départ d'incendie ?

6- Le fonctionnement et les types d'extincteurs.

Les types d'extincteurs et leur fonctionnement et caractéristiques. Les règles de sécurité à respecter.

7- Utilisation des différents types d'extincteurs sur feux réels.

Démonstration de l'utilisation d'un extincteur et de l'effet des produits extincteurs sur un feu réel. Manipulation d'extincteur sur feu réel par tout les stagiaires. *Si les conditions logistiques et de sécurité sont réunis.*

PROGRAMME